



association
"entraide
Le Relais"

CHRS

La « Maison d'Accueil »

**20 rue de la Montagne Verte
67200 Strasbourg**

**Tel : 03 88 10 59 07
Mail : chrs@entraide-relais.fr**

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

« Entraide Le Relais »
6 rue des Imprimeurs – 67200 STRASBOURG - Tél : 03.88.10.34.50 Fax : 03.88.30.41.89
e-mail : secretariat@entraide-relais.fr internet : www.entraide-relais.fr

**Association inscrite au Registre des Associations au volume XXXVII n°107 – SIRET 319995320 00029 –
Code APE 8790B**

SOMMAIRE

| | | |
|------------|--|----------|
| 1 | Situation | 2 |
| 1.1 | Les moyens en 2019 | 2 |
| 1.1.1 | L'équipe professionnelle | 2 |
| 1.1.2 | Les appartements | 2 |
| 1.1.3 | Rappel des objectifs de la prise en charge au CHRS | 3 |
| 1.2 | L'hébergement en 2019 | 3 |
| 1.2.1 | Journées conventionnées et réalisées | 3 |
| 1.2.2 | Nombre de personnes accompagnées | 3 |
| 2 | Les entrées en 2019 | 4 |
| 2.1.1 | Composition familiale des personnes entrées en 2019 | 5 |
| 2.1.2 | Age des 34 personnes entrées en 2019 | 5 |
| 2.1.3 | Problématiques principales à l'entrée | 5 |
| 2.1.4 | Type de logement avant l'entrée au CHRS des 34 personnes entrées | 6 |
| 2.1.5 | Situation par rapport au travail | 6 |
| 2.2 | Les sorties en 2019 | 6 |
| 2.2.1 | Durée d'hébergement | 6 |
| 2.2.2 | Situation par rapport à l'emploi des personnes sorties en 2019 | 7 |
| 2.2.3 | Situation par rapport aux ressources | 7 |
| 2.2.4 | Situation par rapport au logement | 7 |
| 3 | Les animations et les sorties durant les week-ends..... | 8 |
| 4 | Conclusion, perspectives..... | 9 |

1 SITUATION

La maison d'accueil œuvre pour héberger et accompagner des familles et des personnes isolées en situation de précarité et de fragilité. Nous accueillons chacun avec le respect et la dignité auxquels toute personne humaine aspire, et nous proposons une aide à l'hébergement adaptée prioritairement aux personnes :

- Confrontées à des problèmes de logements,
- Aux revenus précaires,
- Nécessitant un projet d'insertion professionnelle,
- En danger en raison d'une situation familiale conflictuelle.

Le CHRS est habilité pour quarante places, places familles essentiellement.

1.1 Les moyens en 2019

1.1.1 L'équipe professionnelle

Effectif autorisé : 7,95 etp

L'astreinte de nuit est toujours mutualisée avec la résidence d'accueil de l'association de 19h à 8h toute l'année.

Formation continue de l'équipe, entre temps de formation et temps d'informations :

Temps d'informations/d'échanges/de concertation : Dossier de surendettement et inclusion bancaire, Présentation Emmaüs Connect, Réforme CAF allocations logement, For'home : et si nous parlions du logement d'abord ?, participation aux temps proposés par l'association ALT / thèmes liés aux addictions, réunions sur le thème des punaises de lit, présentation de la Mission Locale, prévention des radicalisations, la transidentité, l'actualité des aides aux logements, les tatouages.

Formation : Sensibilisation à l'approche systémique, les écrans ça rend accros, faire face à l'agressivité et à la violence des usagers, les violences intra-familiales.

1.1.2 Les appartements

Le CHRS a disposé de 16 appartements en 2019, sur 8 adresses différentes. Notre structure fonctionne avec des appartements « diffus » et certains sont regroupés sur un même site.

10 appartements sur 2 sites de l'association et 6 appartements excentrés des bureaux.

1.1.3 Rappel des objectifs de la prise en charge au CHRS

L'accompagnement global s'appuie sur un projet d'insertion individualisé que nous définissons avec chaque personne lors de son entrée dans notre établissement. Cet outil est indispensable dans la construction d'une relation de confiance où chacun peut prendre la mesure de ses engagements, de ses droits et de ses devoirs. Ce projet contient l'ensemble des objectifs de la prise en charge et les moyens utiles à leur réalisation. La mise en œuvre de ce projet se confronte alors aux limites de la famille (santé, addictions, difficultés familiales, ...) à leurs choix et aux contraintes réglementaires et administratives.

Les référents sociaux sont chargés de l'accompagnement des personnes hébergées avec pour objectif, l'aide à la résolution des problèmes et l'accès à l'autonomie dans les domaines essentiels de leur vie : la santé, la gestion de leurs ressources, la citoyenneté, la vie professionnelle et familiale, le vivre ensemble ...

Les référents travaillent autour de 7 axes pour aider les personnes à assainir leur situation et à acquérir des réflexes de bonne pratique de vie quotidienne au niveau : ***administratif, budgétaire, recherche d'emploi, familiale, recherche de logement, santé et social, le vivre ensemble.***

Après la sortie de notre établissement nous proposons un accompagnement des personnes relogées pour une durée de 3 mois maximum. Il s'agit là d'un suivi à la carte en fonction des besoins des personnes.

1.2 L'hébergement en 2019

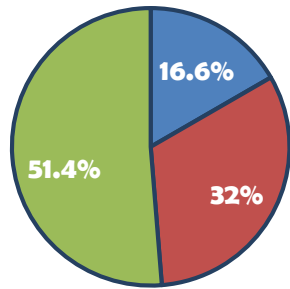
1.2.1 Journées conventionnées et réalisées

| Nombre de places | Journées d'ouverture | Journées théoriques | Journées réalisées |
|------------------|----------------------|---------------------|--------------------|
| 40 | 365 | 14 600 | 14 534 |

Soit un taux d'occupation de 99.50%.

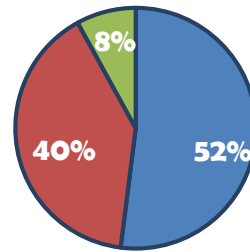
1.2.2 Nombre de personnes accompagnées

Cette année, nous avons accompagné **25 unités familiales pour un total de 78 personnes, dont 38 adultes et 40 enfants.**



■ 13 hommes ■ 25 femmes ■ 40 enfants

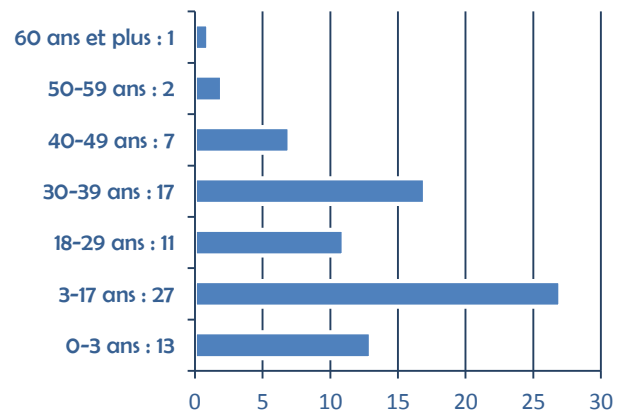
Composition familiale



■ familles monoparentales : 52%
 ■ couples avec enfants : 40%
 ■ couples sans enfants 8%

78 personnes hébergées et parmi elles, 15 ont le statut de réfugiés, 16 sont régularisées et 47 personnes relèvent du droit commun (hors personnes réfugiées et régularisées).

40 enfants de moins de 18 ans ont été hébergés ce qui est la moitié des personnes hébergées. 13 enfants ont moins de 3 ans et 27 ont entre 3 et 17 ans.



2 Les entrées en 2019

| personnes entrées | personnes sorties | personnes présentes depuis plus d'un an | personnes entrées et sorties dans l'année |
|----------------------------|---|---|---|
| 36* (32 en 2018) | 38 18 adultes et 20 enfants (30 en 2018) | 11 (19 en 2018) | 5 (10 en 2018) |

36*(dont 2 enfants nés de parents entrés avant 2019) personnes ont intégré le CHRS ce qui représente 11 unités familiales. **Nous retenons donc 34 personnes pour la suite des statistiques.**

11 personnes avaient intégré le CHRS avant le 1/01/2019 et sont toujours présentes au 31/12/2019. Il s'agit de 4 ménages : 1 mère avec enfant, 2 couples avec enfants et une personne isolée.

Une famille est sortie en logement d'insertion au sein de l'association.

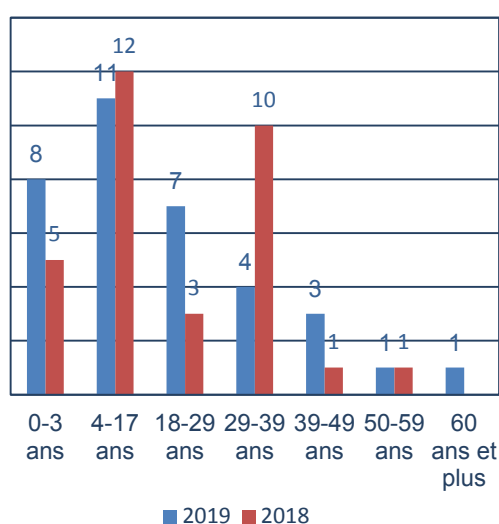
2.1.1 Composition familiale des personnes entrées en 2019

34 personnes dont 19 enfants sont entrées soit 11 unités familiales dont 8 unités avec des enfants. (36 personnes dont 21 enfants si nous comptons les 2 enfants nés durant la prise en charge CHRS)

7 familles monoparentales qui représentent 64% des ménages.

4 couples avec enfants qui représentent 36% des ménages.

2.1.2 Age des 34 personnes entrées en 2019



- 56% ont moins de 18 ans (53% en 2018) dont un enfant né de parents entrés au CHRS en 2019.

- 20.5% on 18 à 29 ans (9.5% en 2018).

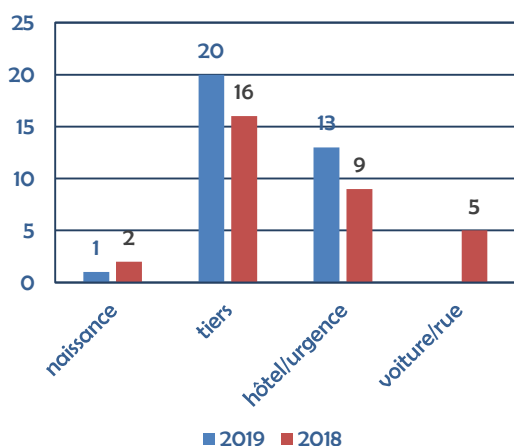
- 23.5% ont plus de 30 ans (37.5% en 2018).

Une part plus importante de jeune adultes entre 18 et 29 ans qu'en 2018, tous en couple avec enfants ou femmes avec enfants. Cependant cela fait plusieurs années que le CHRS accueille en plus grand nombre de jeunes adultes/jeunes parents

2.1.3 Problématiques principales à l'entrée

Les personnes hébergées présentent plusieurs problématiques à leur entrée. Les difficultés budgétaires et les problèmes de santé, psychiques essentiellement, sont très courantes et conditionnent largement le travail d'accompagnement dans les premiers mois au CHRS. La confiance doit s'établir entre les professionnels et les personnes hébergées et du temps est nécessaire pour que les ménages s'installent et soient dans une dynamique positive pour s'inscrire dans leurs démarches d'insertion.

2.1.4 Type de logement avant l'entrée au CHR5 des 34 personnes entrées



Comme chaque année, de nombreuses personnes sont hébergées chez des tiers (59% en 2019), bien souvent de la famille. La cohabitation trouve ses limites tant au niveau relationnel que d'espace dans le logement. 13 personnes, adultes et enfants confondus, étaient en prise en charge urgence (38%). Un enfant est né durant la prise en charge en 2019.

2.1.5 Situation par rapport au travail

Sur les 15 adultes entrés en 2019, 13 étaient sans emploi à leur entrée au CHR5, 1 personne en CDI (contrat de 2h/semaine) et 1 personne percevait le minimum vieillesse.

Depuis l'entrée et toujours en 2019, 2 personnes ont accédé à l'emploi (intérim) et 3 ont suivi une formation qualifiante. Une personne est dans une démarche de reconnaissance de sa problématique de santé afin d'ensuite pouvoir se réorienter.

Les freins au retour ou à l'accès à l'emploi sont divers :

- Problématique de la langue : 6 adultes s'expriment peu ou pas en français (dont la personne retraitée âgée de 78 ans).
- Niveau scolaire : des niveaux bas (CAP) voire des parcours avec une fin de scolarité au collège. Les personnes ayant grandi à l'étranger n'ont pas tous pu bénéficier de scolarité.
- Santé psychique : des difficultés psychiques nécessitant un accompagnement vers le soin.
- Statut monoparentalité : complexité à gérer les horaires d'école, de travail et le coût lié à la garde d'enfants.

2.2 Les sorties en 2019

En 2019, 38 personnes, 18 adultes et 20 enfants, soit 11 ménages (10 unités familiales et une femme a quitté son compagnon, resté au CHR5) sont sortis du CHR5.

2.2.1 Durée d'hébergement

La totalité des journées d'hébergement des personnes sorties en 2019 est de 20 364 jours soit une moyenne de 536 jours pour les 38 personnes sorties ou 17.6 mois.

La durée moyenne avait fortement baissé en 2018 (12 mois) Cependant, sur ces 11 ménages sortis : 1 a été relogé en logement d'insertion, 1 autre en AIVS, 1 a quitté la région et un a vu son hébergement glisser en logement : soit 13 personnes sur 30 (43%). Les 17 autres personnes ont été en moyenne hébergées durant 487 jours soit 16 mois. Les parcours restent donc relativement longs.

2017 : 18.8 mois

2016 : 13.3 mois

Durée des séjours des 38 personnes sorties en 2019 :

Entre 6 mois et 1 an : 18%

Entre 1 à 2 ans : 64%

Supérieur à 2 ans : 18%

Deux unités familiales (une de 4 personnes et une de 3 personnes) sont restées 3 ans. L'une n'a pas eu de proposition de logement malgré un ACD validé et pour la deuxième, la situation à l'arrivée a nécessité une longue prise en charge. La famille s'est ensuite vue proposer deux logements dont un entièrement à refaire, ce qu'elle n'aurait pu gérer (femme avec enfants travaillant dans la restauration) et l'autre dans un quartier où Mme se serait retrouvée en trop grande difficulté.

2.2.2 Situation par rapport à l'emploi des personnes sorties en 2019

18 adultes sont sortis du CHRS en 2019 :

- 7 sans emploi

- 4 contrats aidés

- 4 formations

- 2 CDD

- 1 intérim

Sur les 18 adultes, 17 étaient sans emploi à leur entrée. A leur sortie du CHRS, 7 personnes soit 39% restaient sans emploi. L'accès à l'emploi pour certaines personnes hébergées reste compliqué ; peu ou pas d'expérience, niveau scolaire très faible, apprentissage du français... Un retour à l'emploi/formation pour 61% des adultes accompagnés.

(2018 : 15 adultes dont 11 sans emploi à l'entrée et à la sortie 47% restaient sans emploi.)

2.2.3 Situation par rapport aux ressources

Du fait de l'accès à l'emploi des personnes sorties en 2019, les ressources de ces ménages ont donc augmenté. Nous avons accompagné l'ouverture de droits d'un seul ménage sorti en 2019, une mère avec enfants qui avait précipitamment quitté un compagnon violent.

2.2.4 Situation par rapport au logement

- 8 ménages ont accédé au parc HLM,
- 3 ménages ont intégré un logement d'insertion,
- 1 personne a quitté le domicile sans solution stable,

Le logement HLM reste la sortie la plus fréquente. Les logements dans le parc privé sont trop chers pour les ménages que nous accompagnons.

3 LES ANIMATIONS ET LES SORTIES DURANT LES WEEK-ENDS

24 sorties ont été organisées cette année 2019, parmi lesquelles le zoo de Mulhouse, le château du Fleckenstein, le sentier sensoriel de Muttersholtz, le Vaisseau, l'étang du Baggersee, le musée du Pain d'épices. Mais également les classiques musées de Strasbourg, les médiathèques, le TNS, le TJP, la piscine...

Lorsque les conditions n'étaient pas réunies (climatiques ou faute de participants), il y a toujours eu la possibilité de faire un goûter sur place, avec des jeux de société, qui ont été très appréciés et sollicités par les enfants, qui n'avaient pas forcément l'habitude d'en faire.

Une aide ponctuelle aux devoirs a également été très appréciée par les enfants et... les parents !

Cette année, nous avons pu voir une belle complicité entre les enfants partageant une même cour sur leur lieu d'habitation, ce qui a impulsé une volonté de se retrouver pour des activités les week-ends. Le défi a alors été de communiquer cet enthousiasme aux parents qui, pour certains, ont fini par se laisser « prendre au jeu » de temps en temps.

Ces sorties dans un cadre extérieur, autre que le cadre « conventionnel » des bureaux ou encore le cadre intime du domicile, ont permis d'amener des discussions avec les parents mais aussi avec les enfants, les voir réagir, interagir, découvrir ou développer un intérêt chez l'un, permettre à un autre d'exprimer des questionnements qu'il n'a pas forcément l'occasion d'exprimer autrement... autant d'occasions de mieux se connaître pour mieux avancer ensemble.

Cette année nous avons pu bénéficier de dons de jouets en bois d'un magasin local, que nous avons pu distribuer aux enfants pour Noël, accompagnés de chocolats offerts par l'entreprise MARS.

Véronique Prieur et Noémie Sylla



4 CONCLUSION, PERSPECTIVES

Le public accueilli et accompagné au sein de notre CHRS ne peut être défini. Chaque ménage est différent de par sa typologie, son parcours de vie. Nous accueillons beaucoup d'enfants, la question de l'accompagnement à la parentalité est fortement présente et des contacts sont établis depuis fin 2019 avec les services de la CAF. Il s'agira dans les prochains mois d'étudier la question de l'affiliation au REAAP par exemple.

Le recours au service d'interprétariat est devenu incontournable. Nous accompagnons des familles qui ne parlent pas/peu, ne comprennent pas/peu le français. Il est nécessaire de pouvoir se comprendre, de donner l'opportunité aux personnes de questionner, de bien saisir des informations. L'incompréhension apporte des frustrations, des non-dits qui peuvent altérer la relation d'accompagnement.

La démarche d'évaluation de la qualité de service via l'évaluation interne a été relancée en 2019, avec l'appui d'un consultant externe. Il s'agit désormais de finaliser l'évaluation interne. Le contexte sanitaire de ce début d'année 2020 n'ayant pu permettre de mener à terme ce travail pour le moment.